N° 38 | Décembre 2018

GRAND DOLE la lettre du Conseil

CONSÉCUTIVE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018 À AUTHUME

Éditorial

Jean-Pascal FICHÈRE
Président
de la Communauté
d'agglomération

Un certain nombre de nos concitoyens a entamé un mouvement de contestation envers une partie des décisions de l'État. Si ce mouvement a impacté notre territoire, il doit nous interpeller. Le Grand Dole s'évertue à créer les conditions indispensables au développement économique et à la création d'emplois. Innovia en est un excellent exemple et de nombreux autres dossiers locaux s'inscrivent dans cette dynamique essentielle si nous voulons préparer l'avenir de ce territoire.
Ce mouvement trouve ses racines dans un malaise profond qui doit nous interpeller, élus et responsables locaux, sur la place accordée réellement aux territoires.
En la matière, le constat est sans appel : on ne peut pas faire sans les territoires et notre agglomération a, et aura, un rôle fondamental à jouer. Ce mouvement rappelle que la communauté nationale ne peut exister sans les territoires car ils en sont à la fois l'identité et le pivot. L'année qui se profile devra apporter des réponses concrètes dans le respect de chacun et dans l'intérêt de nos concitoyens.
Une année, riche en projets et en réalisations, s'est achevée. Je tiens à vous présenter mes vœux les plus sincères et à vous remercier pour votre investissement dans la réussite de nos projets. Ils permettent à notre territoire d'être attractif et solidaire, de se projeter dans l'avenir tout en assurant à sa population un cadre de vie de qualité.
Les agglomérations sont des machines complexes mais nous savons que sans l'agglomération de nombreux projets ne verraient pas le jour. Le Grand Dole contribue à l'animation du territoire, mise sur l'accès à la culture, travaille pour offrir des structures sportives de qualité, développe des centres d'accueil pour les petits comme l'illustre notre carte de vœux... Des vœux que je veux collectifs parce que le Grand Dole est un territoire plein d'espoirs.
Je vous souhaite une belle année 2019.

La création d'un groupe de commandes permanent représente une nouvelle avancée dans la démarche de mutualisation de services.

MUTUALISATION

Création d'un club acheteurs

Un groupement de commandes permanent est constitué avec les communes, le CCAS de Dole et le syndicat mixte de La Grande Tablée.

Afin de poursuivre la démarche de mutualisation de services engagée à l'échelle du Grand Dole, le Conseil communautaire du 20 décembre a approuvé la création d'un groupement de commandes à durée illimitée. Objectif : faciliter et fluidifier les procédures d'achats dans un grand nombre de domaines (fournitures de bureau, matériel technique, énergie, entretien de la voirie, des locaux ou des espaces verts, location de véhicules...).

"Objectif : faciliter et fluidifier les procédures d'achat dans un grand nombre de domaines"

Coordonné par le Grand Dole, ce club acheteurs se propose de rassembler les communes de l'Agglomération, le Centre communal d'action sociale de Dole et le Syndicat mixte de la Grande Tablée. Les futurs membres auront donc à délibérer une seule fois pour la signature de la convention-cadre ; ils formaliseront ensuite leur participation aux marchés et accords-cadres par de simples courriers. Rappelons que jusqu'alors, pour participer à un groupement de commandes proposé par la Communauté d'agglomération, chaque collectivité devait prendre une délibération spécifique à la consultation lancée.Les membres du club acheteurs resteront toutefois libres de mettre en œuvre seuls des procédures d'achats s'ils le souhaitent, y compris dans les domaines prévus dans la convention-cadre.

Attributions du fonds de concours

Le Conseil communautaire a validé l'attribution du fonds de concours du Grand Dole à sept communes afin de soutenir leurs projets : Rainans pour la restauration de la toiture de l'atelier communal (8 568 €), Falletans pour l'acquisition d'un système de chauffage (10 000 €), Archelange pour des travaux au stade (1 705 €) et la mise en accessibilité des bâtiments publics (3 128 €), Eclans-Nenon pour la mise en sécurité de la salle des fêtes (4 230 €), Lavans-lès-Dole pour des travaux dans un bâtiment communal (10 000 €), Jouhe et Romange pour l'aménagement d'aires de jeux pour enfants (5 969 € et 9 708 €).

Une aide pour la réhabilitation de commerces

En attendant le démarrage d'un nouveau programme FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) début 2020 pour le centre-ville de Dole, une aide directe aux commerçants est mise en place de manière transitoire. La collectivité pourrait ainsi accompagner financièrement la rénovation de locaux professionnels (création d'accès PMR, réfection de la devanture, rénovation intérieure....) à hauteur de 30 % du coût des travaux hors taxe. Plafonnée à 6 000 € par dossier, cette aide ne concerne pas les travaux de gros œuvre ni les commerces ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 M €.

Qualité de l'air : un nouveau look pour la station de surveillance

Installée depuis plusieurs années dans l'enceinte de l'école Wilson, la station de mesure de la qualité de l'air de Dole a dû être déplacée de quelques mètres en raison des travaux effectués dans l'établissement. À cette occasion, un nouvel habillage a été réalisé pour mieux intégrer et mettre en valeur l'équipement géré par ATMO Bourgogne-Franche-Comté. Cette association régionale agréée est en effet chargée par le Grand Dole de surveiller la qualité de l'air sur la région doloise.

+ d'infos : www.atmo-bfc.org

BUDGET

Le Grand Dole investit pour l'avenir

Le budget primitif 2019 a été adopté par les délégués communautaires. Il permettra à la Communauté d'agglomération de poursuivre son programme de développement du territoire en matière de services et d'infrastructures.

En 2019, 500 000 € seront consacrés à la poursuite de l'aménagement numérique du territoire en co-financement du Conseil départemental. Les premiers travaux pour les communes de Sampans et Biarne ont été achevés le 20 décembre. Les montées en débit seront effectives pour les abonnés dès janvier.

Jeudi 20 décembre à Authume, le Conseil communautaire a adopté le budget primitif 2019 du Grand Dole. Le budget principal s'élève à 41, 948 M€ en fonctionnement et 20,15 M€ en investissement. Pour la première fois, les transports relèvent d'un budget annexe de 4,942 M€. En ajoutant le budget annexe "économique" (zones d'activité et Centre d'activités nouvelles), le budget total de la collectivité s'établit à 70,108 M€. "*Les finances du Grand Dole sont saines et tout est transparent*" a souligné le président Jean-Pascal Fichère en rappelant que la Communauté d'agglomération s'était engagée dans une démarche de certification de ses comptes et d'évaluation des risques.

Côté recettes, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat diminue (3,305 M€ contre 3,5 M€ en 2018). Les produits de la fiscalité devraient croître de 3,8 % uniquement grâce au dynamisme des bases fiscales, puisque les taux des taxes sont gelés. Quant aux dépenses, celles de fonctionnement sont contenues avec une stabilité de la masse salariale (+ 0,58 % pour l'ensemble Ville de Dole/Grand Dole) et une optimisation des effectifs (538 agents mutualisés en 2019).

17,18 M€ injectés dans l'économie locale

Ces efforts permettent à l'Agglomération de poursuivre la politique d'investissement engagée depuis le début du mandat. Pas moins de 17,18 M€ seront ainsi injectés dans l'économie locale. La principale enveloppe (10 M€) sera dédiée au chantier du complexe aquatique et sportif communautaire pour lequel le plan de financement est bouclé avec des contributions de l'État, de la Région et du Département, à hauteur de 7 M€. Les aides à la pierre (1,539 M€), par délégation de l'Agence nationale de l'habitat, représentent également un poste important.

En outre, l'année 2019 verra la poursuite des montées en débit et du déploiement de la fibre optique (500 000 €) ainsi que le début des travaux d'aménagement du buffet de la gare à Dole (700 000 €). Sur ce site acquis par le Grand Dole auprès de la SNCF, des salles de réunion et des espaces de coworking seront en effet créés. Des investissements dans les médiathèques (540 000 €) et pour l'enfance-jeunesse (203 000 €) seront également réalisés. Enfin, 150 000 € sont affectés au fonds de concours destiné à soutenir les projets des communes.

NOTE

Bientôt un service facturier

Une plateforme commune regroupant des agents de la Trésorerie et du Grand Dole qui ont pour mission d'ordonnancer, mandater et payer les dépenses de la collectivité. Tels sont les contours du service facturier (SFACT) qui devrait bientôt réunir outre l'Agglomération et l'État, la Ville et le CCAS de Dole ainsi que les syndicats mixtes de La Grande Tablée et d'Innovia. Les enjeux : un gain de temps, une rationalisation des coûts et une efficacité accrue.

Le budget primitif 2019

	2018		2019	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	44 878 532 €	18 123 850 €	41 948 000 €	20 150 000 €
Budget annexe (zones d'activités + centre d'activités nouvelles)	1 207 580 €	214 700 €	2 833 000 €	185 000 €
Budget annexe transports*	-	-	4 907 800 €	35 000 €
TOTAL	46 086 112 €	18 338 550 €	49 738 800 €	20 370 000 €

**En 2018, les transports étaient intégrés au budget principal.*

Les grands équilibres (en fonctionnement)

Recettes pour 100 €

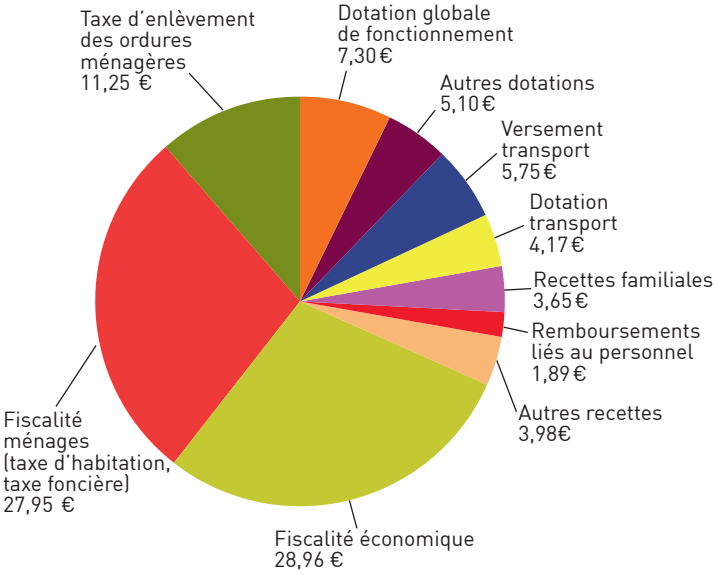

Dépenses pour 100 €

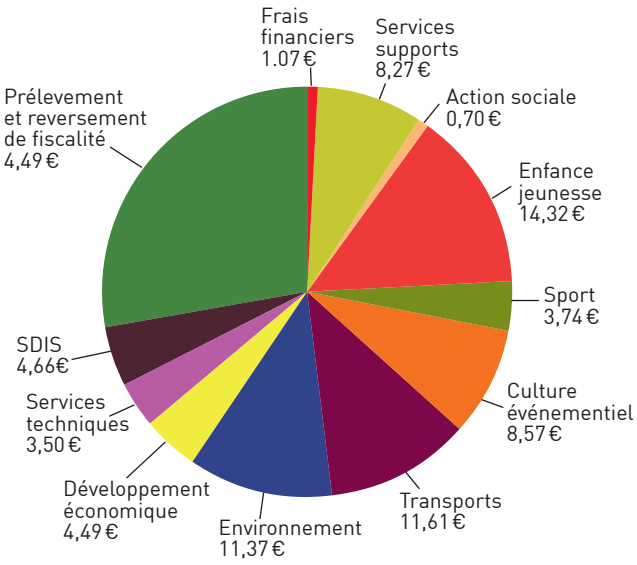

La fiscalité

	Pour qui ?	2018		2019	
	-	Taux	Produits	Taux	Produits
Contribution foncière des entreprises	Entreprises	22.58%	7 140 000	22.58%	7 250 000
Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	Entreprises	-	4 075 000	-	4 300 000
Imposition sur les entreprises de réseau	Entreprises	-	515 000	-	515 000
Taxe sur les surfaces commerciales	Entreprises	1,2 (coef)	1 038 000	1.2 (coef)	1 040 000
Versement transport	Entreprises de + 11 salariés	0.60 %	1 950 000	0.60 %	2 600 000
Taxe d'habitation	Ménages	15.75%	10 007 000	15.75%	10 160 000
Taxe sur le foncier bâti	Entreprises + ménages	3.61%	2 392 000	3.61%	2 430 000
Taxe sur le foncier non bâti	Ménages	4.12%	57 000	4.12%	57 000
Taxe sur les ordures ménagères	Entreprises + ménages	10.41%	5 015 000	10.41%	5 090 000
TOTAL		**-**	**32 189 000**	**-**	**33 442 000**

TOURISME

Un dispositif d'accueil innovant

Dans le cadre d'un dispositif régional, trois nouveaux écrans d'information touristique seront installés sur des lieux de passage.

Le projet ADN – comme accueil dynamique et numérique – a été lancé en 2014 par la Fédération des offices de tourisme de Franche-Comté. Il a permis la mise en place d'écrans personnalisables afin de diffuser des informations en continu, y compris pendant les périodes de fermeture des structures d'accueil touristique. Dans ce cadre, l'Office de tourisme du Pays de Dole a déjà acquis deux écrans, installés à l'intérieur et à l'extérieur des locaux de la place Grévy.

L'objectif est aujourd'hui de renforcer la dynamique ADN en étendant le dispositif aux lieux de passage. Dans ce cadre, trois nouveaux écrans numériques vont être prochainement mis en place sur le territoire du Grand Dole : sur l'aire de l'autoroute A36 à Romange, devant le point d'information situé le long de la RN5 à Parcey et à l'intérieur du buffet de la gare de Dole qui sera aménagé par la Communauté d'agglomération. D'un montant global de 27 590 € HT, cette opération est co-financée à hauteur de 70 % par la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'État, dans le cadre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire.

Deux écrans numériques ont déjà été installés à l'Office du tourisme, dont un à l'extérieur, accessible 24h/24.

Un prix pour le projet de complexe Barberousse

L'architecte Thierry Nabères a remis le trophée à Stéphane Champanhet, vice-président du Grand Dole chargé des équipements sportifs.

Le 4 décembre à Issy-les-Moulineaux, a été dévoilé le palmarès des trophées de l'innovation de *La piscine de demain*, l'association professionnelle des piscines publiques et des centres nautiques. Le cabinet d'architecte choisi par le Grand Dole, TNA Architectes, a obtenu une mention spéciale dans la catégorie "innovation projet architectural" pour le complexe aquatique et sportif communautaire de Barberousse.

En bref

CULTURE

Financement des écoles de musique

Compétente depuis mars 2018 en matière d'enseignement musical, la Communauté d'agglomération apporte des compensations financières aux deux écoles de musique du territoire : Tavaux-Abergement-Damparis et Saint-Aubin. D'un montant respectif de 38 529 € et 5 130 €, ces subventions permettront d'harmoniser progressivement les tarifs entre le Conservatoire à rayonnement départemental et ces écoles.

Nuits de la lecture et des conservatoires

En janvier, la culture nous tient en éveil ! Samedi 19 janvier, les médiathèques de l'Hôtel-Dieu et Albert-Camus feront frissonner les lecteurs avec une "pyjama party" et une "murder party". Changement d'ambiance vendredi 26 janvier pour la nuit des Conservatoires.
Au programme : auditions d'élèves, répétitions publiques et concerts donnés par des professeurs et des ensembles amateurs.

+ d'infos : www.sortiradole.fr

Date à retenir

Cérémonie des vœux

Le président Jean-Pascal Fichère et le Conseil d'agglomération vous invitent à la cérémonie des vœux du Grand Dole jeudi 31 janvier à 18 h à Dolexpo - Parc du Jura.

GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

LE GRAND DOLE
CŒUR
DE TERRITOIRE

GRAND DOLE la lettre du conseil
est une publication interne de la communauté d'agglomération du Grand Dole
Directeur de la publication : **Jean-Pascal Fichère** - Rédaction : **Edwige Prompt**
Mise en page : **Alan Giboudeaux**
Tirage : **600 exemplaires**

PLACE DE L'EUROPE - BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40 - Fax : 03 84 79 78 43 - **info@grand-dole.fr - www.grand-dole.fr**

GRAND DOLE
Communauté d'agglomération